



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.17
4 août 2005

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 3 de l'ordre du jour

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE

**M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M. Dos Santos,
M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama,
M. Sattar, M. Tuñón Veilles, et M^{me} Warzazi: projet de résolution**

**2005/... La difficulté d'établir la responsabilité ou la culpabilité en matière de
violences sexuelles**

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Rappelant sa résolution 2004/29 du 12 août 2004,

Prenant note de la décision 2005/108 de la Commission des droits de l'homme, en date du 19 avril 2005, par laquelle la Commission a approuvé la décision de la Sous-Commission de nommer Lalaina Rakotoarisoa Rapporteuse spéciale chargée de procéder à une étude détaillée sur la difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle,

Prenant note également de la présentation orale faite par M^{me} Rakotoarisoa à sa cinquante-septième session et des observations des membres de la Sous-Commission,

1. *Prie* le Secrétaire général de fournir à la Rapporteuse spéciale l'assistance nécessaire pour lui permettre de mener à bien son mandat, notamment dans ses contacts avec les États membres, les institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, les organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales;

2. *Demande* à la Rapporteuse spéciale de soumettre un rapport préliminaire à la Sous-Commission à sa cinquante-huitième session.
